

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 MARS 2014

PRESENTS : Mmes et M.M. ROBICHON, BOCQUIER, CHATEIGNER, PINEAU, PAULEAU, ROULLEAU, BRETON, MARY

ABSENTS : Mme LEGE et Mrs GIRAUD, BIZON, BROSSEAU, PENAUD (excusés)

1 – DEMANDES DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES

☛ de Familles Rurales de St Prouant pour le restaurant scolaire : des enfants de Monsireigne fréquentent le restaurant scolaire de St Prouant. Familles Rurales souhaite que chaque commune participe au financement du service à hauteur du nombre de repas servis : soit pour Monsireigne 2210 repas. C'est une somme de 2 102.27 € qui est demandée à la commune. Après délibération, le conseil accepte de verser ce montant à l'association organisatrice de la cantine.

☛ de Familles Rurales de St Prouant pour l'accueil de loisirs : Pour les mêmes raisons que le restaurant scolaire, Familles Rurales demande une participation à hauteur du nombre d'heures vendues, soit pour Monsireigne, 1024.50 heures. Une somme de 906.93 € est sollicitée. Le conseil souhaite avoir des précisions pour l'utilisation de cet accueil le mercredi et les vacances scolaires, (la commune ayant les possibilités d'accueillir les enfants ces jours-là).

☛ de la Maison Familiale Rurale de Pouzauges : le conseil décide de verser une somme de 25 € pour un élève scolarisé dans cet établissement.

☛ AFM Téléthon délégation de Vendée : le conseil ne donne pas suite à cette demande. La commune se mobilise déjà lors du week-end du téléthon.

☛ Demande de participation à l'Arbre à Lune : Suite à la dernière réunion, des précisions ont été demandées à Calypso de Pouzauges pour connaître le coût payé par les familles et si le tarif était majoré pour les enfants hors commune. Le prix horaire est fonction des revenus des familles. Pour la crèche aucun supplément n'est demandé pour les familles hors Pouzauges. Après discussion, le conseil décide de transmettre un courrier à la ville de Pouzauges indiquant que la commune ne souhaite pas verser le montant demandé, soit 920.70 €.

2 – CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE

Le Maire informe le conseil qu'il a proposé d'inscrire en 2014, Mr Didier MARY sur la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise. La commission Administrative Paritaire, réunie le 3 février a émis un avis favorable à cette inscription. Le Maire demande au conseil son avis pour la création du poste correspondant. Il précise que l'agent doit avancer d'échelon dans son grade actuel, au minimum au 17 juillet prochain. Après délibération, le conseil décide d'ouvrir le poste d'agent de maîtrise à cette même date.

3 – VOTE DES BUDGETS :

☑ Lotissement du Cormier : Il a été voté en section de fonctionnement pour 145 965.08 €. La vente d'un lot a été budgétisée. La section d'investissement est équilibrée pour 140 965 €. Un capital d'emprunt de 35 000 € sera remboursée par anticipation à la prochaine échéance, soit le 31 mars prochain.

☒ Gestion des activités commerciales : Ce budget s'équilibre en section de fonctionnement à 11 278.84 € et en section d'investissement à 5 030.01 €. Les devis de l'entreprise CHATEVAIRE de Chantonay ont été retenus pour réparer les pierres d'angles du café ainsi que le muret.

☒ Assainissement : Les comptes sont équilibrés en section de fonctionnement à 139 930.04€ et en section d'investissement à 683 253.00 €. La réalisation d'une station d'épuration de type filtres plantés de réseaux est prévue.

☒ Commune : Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à 691 982.33 €. Le conseil décide de reconduire les mêmes taux d'imposition qu'en 2013 soit :

- ☛ taxe d'habitation 18.52 %
- ☛ taxe foncière bâtie 15.65 %
- ☛ taxe foncière non bâtie 44.17 %

En section d'investissement, les comptes sont équilibrés pour 582 523.92 € avec les reports.

Le conseil approuve l'ensemble des budgets.

4 – BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES

Des permanences de 8 H à 18 H ont été mises en place pour les élections municipales.

5 – INFORMATIONS DIVERSES

A) ESQUISSE DE LA ZONE D'AMENAGEMENT DE LA

BROUSSE : Le Maire a donné connaissance au conseil du compte rendu de la réunion du 10 mars dernier concernant les études préalables et le schéma d'aménagement de la zone.